



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 13667

Numéro SIREN : 513 795 732

Nom ou dénomination : AASTRIO

Ce dépôt a été enregistré le 28/11/2017 sous le numéro de dépôt 116606



20171166062016

DATE DEPOT : 28/11/2017

N° DE DEPOT : 116606

N° GESTION : 2009B13667

N° SIREN : 513795732

DENOMINATION : AASTRIO

ADRESSE : 14 avenue de l Opéra 75001 PARIS

MILLESIME : 2016

.

AASTRIO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 200 000 Euros

Siège social
14 avenue de l'opéra
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 513 795 732

01
M6 606

AFFECTATION DU RESULTAT ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2017

TROISIEME DECISION

L'actionnaire unique décide d'affecter le **bénéfice net comptable** de cet exercice clos le 30 septembre 2016 qui s'élève à **5 823.02 €** de la façon suivante :

Résultat de l'exercice : bénéfice	5 823.02 €
➤ Au poste « Report à Nouveau créiteur »	5 823.02 €
Total (bénéfice)	5 823.02 €

Après affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016,

➤ Le poste « Réserve Légale » sera créiteur de.....	20 000.00 €
➤ Le poste « Report à Nouveau » sera créiteur de.....	63 938.07 €

Bruno MERLIN
Président



AASTRIO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 200 000 Euros

Siège social
14 avenue de l'opéra
75001 PARIS

R.C.S. PARIS 513 795 732

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2017

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2016

Le soussigné,

Monsieur Bruno MERLIN, Président actionnaire unique de la Société « AASTRIO » a, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le *30 septembre 2016*, établi le présent rapport de gestion sur la société et l'activité de la société durant l'exercice écoulé :

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT RESULTATS

Au cours de cet exercice, notre société a réalisé un *chiffre d'affaires* hors taxes de 427 976 €.

Les *charges externes* se sont élevées à 78 746 €.

Les *charges de personnel* sont portées pour un montant de 337 858 €.

En ce qui concerne les résultats nous réalisons au terme de l'exercice :

- Un *bénéfice d'exploitation* de 6 805 €, et
- Un *bénéfice net comptable* de 5 823 €.

I / COMPTES SOCIAUX

a) Compte de résultat

Notre société a réalisé un <i>chiffre d'affaires</i> hors taxes de	427 976 €
Elle enregistre un <i>résultat d'exploitation</i> positif de	6 805 €
Après ajout du <i>résultat financier positif</i> pour	0 €
Le <i>résultat courant avant impôt</i> fait apparaître un <i>bénéfice</i> de.....	6 805 €
Enfin, les <i>produits exceptionnels</i> ayant été pris en compte pour	0 €
Et, les <i>charges exceptionnelles</i> pour	28 €
Avec un <i>impôt sur les bénéfices</i> de	<954 €>
Le <i>résultat</i> représente un <i>bénéfice</i> de	5 823 €
Nous précisons enfin que le <i>résultat fiscal</i> est de 6 363 €uros après application de réintégrations et déductions de diverses provisions et charges.	

b) Bilan

Les comptes de bilan sont caractérisés par les postes et chapitres ci-après :

• *Actif*

L' <i>actif immobilisé</i> brut est de	10 264 €
Après <i>amortissements</i> , l' <i>actif immobilisé</i> s'élève à	5 111 €
Enfin, l' <i>actif circulant</i> est porté pour un montant net de	384 103 €
dont comptes de régularisation pour	925 €

• *Passif*

Les <i>capitaux propres</i> , y compris le résultat de l'exercice, s'élèvent à	283 938 €
Ils sont positifs	
Les <i>dettes</i> totalisent.....	105 276 €
Dont à moins d'un an	105 276 €

TABLEAU D'EXPLOITATION COMPARATIF

<i>Libellés</i>	<i>Exercice clos au 30/09/2016</i>	<i>% par rapport au CA HT</i>	<i>Exercice clos au 30/09/2015</i>	<i>% par rapport au CA HT</i>
Chiffre d'affaires hors taxes	427 976	100,00%	719 160	100,00%
Production stockée ou immobilisée	0	0,00%	0	0,00%
Subventions d'exploitation	0	0,00%	0	0,00%
Reprises sur amortissement et provisions, transfert de charges	0	0,00%	0	0,00%
Autres produits	2	0,00%	8	0,00%
TOTAL	427 978	100,00%	719 168	100,00%
Achats revendus de marchandises	0	0,00%	0	0,00%
Achat de mat. 1ère et autres app.	0	0,00%	0	0,00%
Variation de stock (marchandises)	0	0,00%	0	0,00%
Autres achat et charges externes	78 746	18,40%	98 601	13,71%
Impôts et taxes	3 006	0,70%	12 649	1,76%
Salaires et traitements	242 058	56,56%	371 554	51,66%
Charges sociales	95 800	22,38%	143 142	19,90%
Dotation aux amortissements	1 492	0,35%	1 381	0,19%
Dotation aux provisions	0	0,00%	0	0,00%
Autres charges	71	0,02%	768	0,11%
Résultat d'exploitation	6 805	1,59%	91 073	12,66%
TOTAL	427 978	100,00%	719 168	100,00%
Résultat financier	0	0,00%	0	0,00%
Résultat courant avant impôt	6 805	1,59%	91 073	12,66%
Résultat exceptionnel	-28	-0,01%	0	0,00%
Impôts sur les bénéfices	954	0,22%	-22 722	-3,16%
résultat net comptable	5 823	1,36%	68 351	9,50%

L'observation du tableau comparatif permet de constater l'évolution des ratios d'exploitation par rapport au chiffre d'affaires hors taxes, l'incidence de ceux-ci ayant une répercussion sur le résultat d'exploitation dégagé.

II / EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS **DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

III / ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE **ET DE DEVELOPPEMENT**

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'a été entreprise sur l'exercice.

IV / FAITS MARQUANTS DE L'ACTIVITE

Aucun fait marquant à signaler sur l'activité.

V / MODE DE PRESENTATION DES COMPTES **METHODES D'EVALUATION**

Lorsque, dans les conditions définies à l'article L 123-17 du Code de Commerce sur les sociétés commerciales, des modifications interviennent dans la présentation des comptes annuels, comme dans les méthodes d'évaluation retenues, elles sont de surcroît signalées dans le rapport de gestion et le cas échéant, dans le rapport des Commissaires aux comptes (art. L 232-6 du Code de Commerce sur les Sociétés Commerciales).

Les méthodes utilisées pour l'élaboration des documents ne peuvent être modifiées d'une période à l'autre sans que soit justifiée l'incidence de ces modifications.

Nous n'avons aucune modification ou méthode particulière à vous signaler dans le cadre de ces prescriptions.

VI / PRISE DE PARTICIPATION OU PRISE DE CONTROLE (Articles L233-6 alinéa 1 et L 233-13 du Code de commerce sur les sociétés commerciales)

Aucune prise de participation ou de contrôle n'a été prise au cours de l'exercice écoulé.

VII / DEPENSES ET CHARGES SOMPTUAIRES **NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, et d'après les éléments qui nous ont été fournis par la comptabilité, nous ne voyons aucune somme à vous signaler, tant en ce qui concerne le montant global des dépenses de charges somptuaires, qu'en ce qui concerne l'impôt supporté en conséquence.

VIII / DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

L'actionnaire unique prend acte des renseignements prévus à l'article 243 bis du Code Général des Impôts concernant la distribution des dividendes au titre des trois exercices.

Aucun dividende n'a été pris au cours des trois derniers exercices.

IX / PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice écoulé fait ressortir un *bénéfice net comptable* de 5 823.02 € que l'actionnaire unique propose d'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice : bénéfice		5 823.02 €
➤ Au poste « <i>Report à Nouveau créiteur</i> »		5 823.02 €
Total (bénéfice)		5 823.02 €

Après affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016,

➤ Le poste « <i>Réserve Légale</i> » sera créiteur de.....	20 000.00 €
➤ Le poste « <i>Report à Nouveau</i> » sera créiteur de.....	63 938.07 €

X / QUITUS

Suite aux explications qui précèdent et à celles plus détaillées qui vous seront fournies au cours de l'assemblée, nous vous demandons de bien vouloir nous donner quitus de notre gestion pendant ledit exercice.

Fait à Paris
Le 31 mars 2017

Le Président.



1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA, 75001 PARIS

Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 5 1 3 7 9 5 7 3 2

si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice N clos le, 30/09/2016		
		Bout 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	5 153,00	2 512,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 599,00	2 599,00	
TOTAL (II)		BJ	10 264,00	BK	5 153,00	5 111,00
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	4 639,00	4 639,00
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	53 883,00	53 883,00
		Autres créances (3)	BZ	CA	17 521,00	17 521,00
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : _____)	CD	CE	13 979,00	13 979,00
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	293 156,00	293 156,00	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	925,00	925,00	
	TOTAL (III)	CJ	384 103,00	CK	384 103,00	
	Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	394 367,00	IA	5 153,00	389 214,00

Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété : *

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA, 75001 PARIS

Néant ☐

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé : 200 000,00)	DA	200 000,00	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence : EK)	DC		
	Réserve légale (3)		DD	20 000,00	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) *	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG		
	Report à nouveau		DH	58 115,00	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	5 823,00	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	283 938,00	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	14 035,00	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	36,00	
	Dettes fiscales et sociales		DY	91 205,00	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA		
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	105 276,00	
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	389 214,00	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C		
	Écart de réévaluation libre		1D		
	Réserve de réévaluation (1976)		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	105 276,00	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO; 14, AVENUE DE L'OPERA; 75001 PARIS

Néant ☐

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF	
		FG	372 239,00	FH	55 737,00	FI	427 976,00
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	372 239,00	FK	55 737,00	FL	427 976,00
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (7)					FP	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2,00
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	427 978,00
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	78 746,00
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	3 006,00
	Salaires et traitements *					FY	242 058,00
	Charges sociales (10)					FZ	95 800,00
	DOTATIONS D'EXPLOITATION { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	1 492,00
						GB	
						GC	
						GD	
	Autres charges (12)					GE	71,00
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	421 173,00
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	6 805,00
EXPLOITATION ET COURANT	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
CHARGES FINANCIÈRES	Total des produits financiers (V)					GP	
	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilés (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	0,00
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	6 805,00

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA, 75001 PARIS

Néant ☐ *

		Exercice N				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	28,00			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	28,00			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(28,00)			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)		IK	954,00			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	427 978,00			
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	422 155,00			
S - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	5 823,00			
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY				
		IG				
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IIP				
		HQ				
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IKX				
	(7) Dont transferts de charges	A1				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
	(13) Dont primes et ententes complémentaires personnelles : facultatives	A6	0,00	obligatoires	A9	7 500,00
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N				
CHARGES EXCEPTIONNELLES DIVERSES	Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels			
	28,00					
TOTAL GENERAL						
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N					
	Charges antérieures		Produits antérieurs			
TOTAL GENERAL						

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA, 75001 PARIS

Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						3		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORILLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	M2		KP		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	M3		KS		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KV		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	7 665,00	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL	LM		
	TOTAL III	LN	7 665,00	LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U		8V		8W
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	273,00	IU		IV	
TOTAL IV		LQ	273,00	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	7 938,00	ØH		ØJ	
							2 326,00	
							2 326,00	
							2 326,00	
							2 326,00	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		
		1		2		3		
		Par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence		4		
INCOPI.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	
CORPORILLES	Terrains		IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	
	TOTAL III	IY		NG		NH		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7
		Autres participations		IO		ØX		ØY
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	
TOTAL IV		I3		NJ		NK		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			14		ØK		ØL	
							10 264,00	
							ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2016 **SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le 30/09/2016

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : AASTRIO; 14, AVENUE DE L'OPERA; 75001 PARIS

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultats) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la part de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette part est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO; 14, AVENUE DE L'OPERA; 75001 PARIS

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	FM		FN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 661,00	QM	1 492,00	QN		QO	5 153,00
	Emballages récupérables et divers	QF		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 661,00	QV	1 492,00	QW		QX	5 153,00
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 661,00	ØP	1 492,00	ØQ		ØR	5 153,00

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW						
Total général non venant (NS + NT + NU)			NY				
Total général non venant (NW - NY)						NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Prais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA, 75001 PARIS

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant en début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	1J	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.L.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGL.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFIP N° 2056 2016

AASTRIO; 14, AVENUE DE L'OPERA; 75001 PARIS

[illegible]

	TOTAL			
--	-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL			
--	-------	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

[illegible]

	TOTAL				
--	-------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2016

Extension 2

AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA, 75001 PARIS

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRECIATION

Libellé	Montant début exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin exercice

TOTAL				
--------------	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS				
-----------------------------	--	--	--	--

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA; 75001 PARIS

Néant ☐

CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières				UT	2 599,00	UV	2 599,00	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA					
	Autres créances clients				UX	53 883,00		53 883,00		
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO				ZI					
	Personnel et comptes rattachés				UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	16 906,00		16 906,00		
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	615,00		615,00		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN					
		Divers			VP					
	Groupe et associés (2)				VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR					
	Charges constatées d'avance				VS	925,00		925,00		
	TOTAUX				VT	74 928,00	VU	74 928,00	VV	
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		36,00		36,00					
Personnel et comptes rattachés		8C		37 838,00		37 838,00					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		40 372,00		40 372,00					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW		10 202,00		10 202,00					
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ		2 793,00		2 793,00					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI		14 035,00		14 035,00					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		105 276,00	VZ	105 276,00					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA; 75001 PARIS

Néant ☐L'exercice N, clos le :
30/09/2016

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WA	5 823,00	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE				WB		
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-4 du CGI)		WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				WC		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX				XE		
	Amendes et pénalités		WJ	28,00	Charges financières (art. 212 bis)*		XZ				XW	28,00	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*											XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)											YI	954,00
	Quote-part											K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées											IS	
	Moins-values nettes à long terme											ZN	
— imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)											WN		
— imposées au taux de 0 %											WO		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*											XR		
— Plus-values nettes à court terme											WQ		
— Plus-values soumises au régime des fusions											Y1		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											Y3		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*											WR	6 805,00	
Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)											WS	0,00	
Zones d'entreprises* (secteur encouragé)											WT		
Détachement étranger antérieurement déclaré par les PME (art. 209C)											WU		
Zones d'entreprises à l'IS											WV		
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro											WH		
Régime d'imposition des sociétés											WP		
Régime d'imposition des sociétés											WW		
Régime d'imposition des sociétés											XB		
Régime d'imposition des sociétés											16		
Régime d'imposition des sociétés											WZ		
Régime d'imposition des sociétés											XA		
Régime d'imposition des sociétés											ZY		
Régime d'imposition des sociétés											XD		
Régime d'imposition des sociétés											XF		
Régime d'imposition des sociétés											XS		
Régime d'imposition des sociétés											XG	442,00	
Régime d'imposition des sociétés											XH	442,00	
Régime d'imposition des sociétés											XI	6 363,00	
Régime d'imposition des sociétés											XJ		
Régime d'imposition des sociétés											XL		
Régime d'imposition des sociétés											XN	6 363,00	
Régime d'imposition des sociétés											XO	0,00	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.L.E.*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		— imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		— imposées au taux de 0 %		— imposées au taux de 19 %		— imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		— imputées sur les déficits antérieurs		WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											16		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *											WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)											2A		
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.											ZY		
	Majoration d'amortissement*											XD		
	Entreprises nouvelles (art. 44 octet A)											L2		
	Entreprises nouvelles (art. 44 octet A)											L5		
	Entreprises nouvelles (art. 44 octet A)											L6		
	Entreprises nouvelles (art. 44 octet A)											L3		
Entreprises nouvelles (art. 44 octet A)											IF			
Entreprises nouvelles (art. 44 octet A)											PA			
Entreprises nouvelles (art. 44 octet A)											XC			
Entreprises nouvelles (art. 44 octet A)											PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											XS			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											XG	442,00		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											XH	442,00		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											XI	6 363,00		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											XJ			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											XL			
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											XN	6 363,00		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage											XO	0,00		

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	6 363,00
		déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	6 363,00	XO	0,00

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

DGFIP N° 2058-A2 2016

AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA, 75001 PARIS

[illegible]**TOTAL**

SOMME DES EXTENSIONS

[illegible]

TOTAL

SOMME DES EXTENSIONS

10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B 2016

Désignation de l'entreprise : _____

Néant ☒ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	0,00
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	0,00

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant deductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non deductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis AL 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

↓
ligne W1

↓
ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

L1

Montant
au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la
fin de l'exercice

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2016

Désignation de l'entreprise : **AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA, 75001 PARIS**

Néant ☐

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	8 059,00	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	18 295,00
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	68 351,00		Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	OF	76 410,00		Report à nouveau		ZG	58 115,00
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	76 410,00
					TOTAL II			

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice

XV

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	18 357,00
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	1 237,00
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 204,00
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	56 948,00
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	78 746,00
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFF, CVAE				YW	444,00
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe mineure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	2 562,00
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	3 006,00
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	74 448,00
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	5 338,00
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2015) *				OB	381 136,00
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS	
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 0 handicapés : 0)				YP	5,00
	- Effectif affecté à l'activité artisanale				RL	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP				
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA				
			Plus-values à 15 %	JK		
			Plus-values à 19 %	JM		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD				
			Plus-values à 15 %	JN		
			Plus-values à 19 %	JP		
Si vous révoquez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale				JH		
N° SUJET de la société mère du groupe				JJ		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

DGFIP N° 2059-A 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO; 14, AVENUE DE L'OPERA; 75001 PARIS

Néant ☒

A- DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non passés en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour amortissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1973, effectivement utilisés	+				
	17	Revenus nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A 2016

Extension

AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA; 75001 PARIS

Nature	Détermination de la PV ou MV				Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus values taxables à 19%
					Court terme	Long terme			
						19%	15% ou 16%	0%	
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					
	Date d'acquis.	Valeur d'origine	Val nette rééval	Am. Fran. imp					
	Autres amort.	Val résiduelle	Prix de vente	Mtt global PMV					

	TOTAL					
--	--------------	--	--	--	--	--

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

[illegible][illegible]

SOMME DES EXTENSIONS					
-----------------------------	--	--	--	--	--

DGFIP N° 2059-B 2016

Néant ☒ X •

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

TOTAL

○ Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO; 14, AVENUE DE L'OPERA; 75001 PARIS

Néant ☒ *

- Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ● ou de 16% ●

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées

exclus du régime du long terme (art. 219 I a. sous-0 bis du CGI) ●*.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a. sous-0 bis du CGI) ●*.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7=②+③+④-⑤-⑥
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sous-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sous-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME DGFIP N° 2059-D 2016
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : AASTRIO; 14, AVENUE DE L'OPERA; 75001 PARIS

Néant ☒ *

I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

16 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2059-E 2016

Désignation de l'entreprise : AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA, 75001 PARIS

Néant ☐

Exercice ouvert le :

et clos le : 30/09/2016

Durée en nombre de mois : 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	433 576,00
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	2,00
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	433 578,00

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (I)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières, approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	74 352,00
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	71,00
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	74 423,00

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 - TOTAL 2	137	359 155,00
-----------------------------	--------------------------	------------	-------------------

IV - Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	SA	359 155,00
--	----	------------

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE.

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE) EV ☒

Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	433 576,00
--------------------------------------	----	------------

Période de référence	du	GY	01/10/2015	au	GZ	30/09/2016
----------------------	----	----	------------	----	----	------------

Date de cessation	HIR	
-------------------	-----	--

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre)

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2016

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise 1,00 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes 200 000,00

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crités en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2016

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET 513795732

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AASTRIO

ADRESSE (voie) AASTRIO, 14, AVENUE DE L'OPERA; 75001 PARIS

CODE POSTAL 75001

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous-crits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032